

**AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT SUR OFFRE DE PRIX N°11/2023/CBM  
(Séance publique)**

Le **05/06/2023 à 10heures**, il sera procédé, dans la salle des réunions de la commune de Beni Mellal à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert sur offres de prix concernant :

**TRAVAUX D'AMENAGEMENT D'OUED AIN EL GHAZI POUR PROTECTION DE LA VILLE  
DE BENI MELLAL CONTRE LES INONDATIONS**

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré du bureau des marchés de la commune de Beni Mellal. Il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics : [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma).

L'acquisition des documents techniques est fixée à la somme de : **Cent (100,00) Dirhams**  
Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : **80.000,00 (Quatre vingtmilles) Dirhams (doit être déposé par voie électronique selon les prescriptions de l'arrêté du ministre de l'économie et des finances n° 1982-21 du 14 décembre 2021 relatif à la dématérialisation des procédures des marchés publics et des garanties pécuniaires).**

L'estimation des coûts des prestations établie par le maitre d'ouvrage est fixée à la somme de : **Cinq million cinq cent quatre-vingt-quatre mille huit cents Dirhams (5.584.800,00) Dirhams TTC.**

Le contenu, la présentation doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 du décret n° 2-12-349 du 8 Jomada I 1434 (20 Mars 2013) relatif aux marchés publics.

**Conformément aux dispositions de l'arrêté du Ministre de l'économie et des finances n° 1982-21 du 14/12/2021 relatif à la dématérialisation des procédures des marchés publics et des garanties pécuniaires, les concurrents doivent obligatoirement déposer leurs dossiers par voie électronique dans le portail des marchés publics.**

Les pièces justificatives à fournir par tous les concurrents sont celles arrêtées par l'article 9 du Règlement de la Consultation.

- Pour les concurrents installés au Maroc : ils doivent produire une copie certifiée conforme à l'original du certificat de qualification et de classification des entreprises dans le secteur, classe minimale et qualification exigées suivants :

| <u>Secteur</u> | <u>Classe minimale</u> | <u>Qualifications exigées</u>                    |
|----------------|------------------------|--|
| <b>D</b>       | <b>3</b>               | <b>D1 :Ouvrages d'art courants en béton armé</b> |

- Pour les concurrents non installés au Maroc : ils doivent présenter le dossier technique tel que prévu par le règlement de consultation.

**Le président de la commune de Beni Mellal**  
  
**Mhamed JALAL**  
Directeur Général des Services  
Par Ordre du Président